

Je dois rentrer dans hopital de reeducation j'ai deux enfants.

Par perrault, le 26/05/2009 à 13:12

Je dois rentrer dans un hopital de reéducation le mois de Juillet et en resortir la deuxième semaine de Septembre pour ma santée. J'ai deux enfants de 11 et 8 ans et je n'ai pas de famille pour les garder je n'ai que mes deux grands fils de 18 et 21 ans et leur père don je suis séparé.

Leur père ne peut les garder que le mois de juillet et une semaines du mois d'Aout. Et le restes du temps il n'y a que mes deux grands fils.

Or celui de 21 ans travail donc ne peut pas les garder. Mais celui de 18 ans ne peut les garder qu'a partir de la deuxième semaines du mois d'Aout jusqu'a la première semaines en Septembre.

Le problème n'ai pas la garde des enfants pendant mon hospitalisation mais que le père en profite pour m'enlève la garde des enfants!!!

Y a t-il une lois pour ne pas que le père m'enlève la garde des enfants?

Par ardendu56, le 26/05/2009 à 21:14

perrault, bonsoir

Dans l'immédiat vous ne devez pas penser à des choses négatives, mais à guérir.

Vous avez besoin de votre mari, il répond présent, tant mieux.

La loi n'est pas nécessaire, vous avez un jugement, et récupérerez vos enfants à votre retour. Pour récupérer la garde des enfants, si c'est son objectif, votre ex devra en passer par le JAF. Or le JAF est un être humain et ce n'est pas parce que vous êtes souffrante, que le JAF vous retirera la garde. Vous avez aussi 2 grands enfants pour vous soutenir.

De plus, vous dites que "Leur père ne peut les garder que le mois de juillet et une semaines du mois d'Aout." donc pourquoi vous affoler?

Avez-vous la crainte d'une sortie de territoire ? Si c'est la cas, contacter le JAF pour l'interdire.

Je vous souhaite bon courage pour la rééducation et bon moral. Bien à vous.